



## CAHIER DES CHARGES RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE AGENCE

### EVENEMENTIELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PREPARATION DE LA

### COTE D'IVOIRE.

#### AAO No. 01/Readiness-CI/UFC/CSE\_Sénégal\_2018

La République de Côte d'Ivoire se trouve en Afrique de l'Ouest et partage des frontières avec le Libéria et la Guinée à l'Ouest, le Ghana à l'Est, et le Mali et le Burkina Faso au Nord ; l'Océan Atlantique se trouve au sud. Le pays couvre une superficie de 322 463 km<sup>2</sup>, dont 318 003 km<sup>2</sup> de terres et 4 460 km<sup>2</sup> d'eau. La politique de décentralisation, organise le territoire national autour en 2 districts autonomes (Yamoussoukro et Abidjan), 12 districts, 30 régions, 95 départements et 498 sous-préfectures. La population du pays, qui était évaluée à 15,4 millions d'habitants en 1998, est passée à 22,7 millions en 2014 (RGPH, 2014), avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,6% en 2014 (contre 3,8% en 1975).

Avec un produit intérieur brut (PIB) d'environ 31 milliards de dollars EU et un taux de croissance de 9% en 2013, la Côte d'Ivoire est la deuxième plus grande économie d'Afrique de l'Ouest après le Nigéria, et la plus grande économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine<sup>1</sup>. Malgré une baisse du PIB à 8,4 % en 2015, l'activité économique continue de progresser à un rythme soutenu, entraîne une demande globale vigoureuse et une augmentation de l'investissement autant privé que public<sup>2</sup>. Environ 85% de toute l'activité économique se concentre dans la partie sud du pays. Les petites et moyennes entreprises représentent 61% des entreprises en Côte d'Ivoire.

Cependant, la Côte d'Ivoire est confrontée aux effets du changement climatique, dont elle subit aussi les conséquences (sècheresses, inondations, feux de brousse, etc.). Elle s'est engagée à lutter contre ce phénomène. Le Pays s'est engagé dans différentes initiatives de lutte contre les changements climatiques (REDD+, MDP, NAMA, LEDS, AIC, CTCN, CCAC, CLCP, etc.).

En effet, la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le 29 novembre 1994 et le Protocole de Kyoto, le 23 avril 2007, constituent entre autres des bases juridiques fondamentales qui orientent la vision de la Côte d'Ivoire qui consiste à « Mettre en place à l'horizon 2020, un cadre de développement durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs d'activités aux fins d'améliorer les conditions de vie des populations et leur résilience ».

En plus, la Côte d'Ivoire s'est jointe aux efforts déployés par la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique, en élaborant sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) ou plan d'action climat. Cette contribution constitue l'effort national que le pays estime pouvoir réaliser en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de séquestration de carbone, d'une part, et de renforcement de la résilience de ses principaux secteurs économiques et de ses communautés, d'autre part.

Au travers de cette Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN / INDC), la Côte d'Ivoire entend :

- (i) marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des "co-bénéfices" élevés ;
- (ii) renforcer la résilience du pays aux changements climatiques ;
- (iii) mettre en cohérence ses politiques sectorielles et renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs ;
- (iv) et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents, notamment de financement, tant nationaux qu'internationaux.

<sup>1</sup> Banque mondiale. (2011). Le pays en bref: la Côte d'Ivoire. Banque mondiale: Washington, D.C.

<sup>2</sup> Banque mondiale. (2016). Le pays en bref: la Côte d'Ivoire. Banque mondiale: Washington, D.C.



## Centre de Suivi Ecologique

Pour relever ces défis, la Côte d'Ivoire a mis en place, en 2012, le Programme National de lutte contre les Changements Climatiques (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques 2015-2020 a été adoptée fin 2014.

Ainsi, la Côte d'Ivoire se fixe un objectif de réduire ses émissions de 28% d'ici à 2030, par rapport à son scénario de base (Business As Usual ou BAU).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan d'action climat, le pays mise entre autres sur les ressources du Fonds Vert pour le Climat (FVC) qui est le mécanisme financier principal de la CCNUCC.

Pour soutenir les efforts déployés par les pays en développement comme la Côte d'Ivoire en vue de créer les conditions leur permettant de tirer le plus grand bénéfice des opportunités de financements qu'il leur offre, le FVC a mis en place un ambitieux programme de préparation à travers lequel ces pays peuvent accéder jusqu'à un million de dollars par an. Ce programme comporte quatre composantes que sont :

- (1) Renforcement des capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND) ou du Point Focal (PF)
- (2) Elaboration d'un cadre stratégique d'interactions entre le pays et le FVC
- (3) Accréditation d'entités de mise en œuvre
- (4) Formulation de plans nationaux d'adaptation et / ou d'autres processus de planification de l'adaptation

A travers son Point Focal pour le FVC, le Gouvernement ivoirien a obtenu l'approbation par le FVC de son premier programme de préparation, avec une subvention de 300 000 dollars E.U. pour sa mise en œuvre. Ce premier programme porte sur les composantes (1) et (2) et sera exécuté sur une période de 18 mois. Il vise à renforcer les capacités de l'Autorité Nationale Désignée (AND), à mettre en place un cadre stratégique pour l'engagement national auprès du Fonds et à développer un programme pays, se fondant sur les stratégies et les plans nationaux existants. Dans ce contexte, les capacités institutionnelles de cette Autorité seront renforcées afin qu'elle puisse remplir efficacement ses fonctions et responsabilités vis-à-vis du FVC.

Ce programme permettra ainsi de définir un cadre national cohérent d'intervention sur les changements climatiques et d'identifier les programmes d'atténuation et d'adaptation prioritaires appropriés, leur montage financier, leurs modalités de mise en œuvre avec l'identification des parties prenantes, et l'approche pertinente de suivi d'exécution. Le programme facilitera également l'élaboration, par le biais d'un processus d'engagement des parties prenantes, d'un programme pays qui inclura les priorités de programmation et les notes conceptuelles de programmes / projets.

Avec l'aval du FVC, l'Autorité Nationale Désignée de la Côte d'Ivoire a choisi le Centre de Suivi Ecologique (CSE) du Sénégal comme partenaire de mise en œuvre de ce programme. Le CSE est une entité accréditée auprès du Fonds pour l'Adaptation (FA) et du FVC, ayant déjà l'expérience de la formulation et de la mise en œuvre de projets à grands budgets, liés au climat. A ce titre, les procédures administratives et financières du CSE ont été vérifiées et approuvées par ces mécanismes financiers, ce qui le rend éligible pour jouer le rôle de partenaire de mise en œuvre.

Dans le cadre de la mise œuvre des activités du programme, une agence événementielle sera recrutée pour l'organisation de séminaires, d'ateliers, de forums régionaux et de réunions.

L'agence sera recrutée pour une période de douze (12) mois, répartie sur toute la durée du programme.



**ARTICLE I : Objet et définition des besoins**

**I-1/ Objectif Général**

L'agence événementielle doit gérer, organiser et coordonner l'ensemble des évènements prévus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de préparation de la Côte d'Ivoire et particulièrement en veillant sur la qualité des services à fournir (hôtellerie, restauration, matériels...).

**I-2/ Dispositions spécifiques relatives aux lieux de prestations**

L'agence événementielle choisie effectuera les tâches suivantes :

- identifier et assurer la réservation des lieux d'organisations des évènements notamment les hôtels, salles de séminaire ou de réunions ;
- arranger et s'assurer que toutes les salles de réunions (salle principale et salle de réunion de groupe) sont arrangées selon les spécifications et sont prêtes pour les réunions comme prévu (selon le plan des réunions spécifiées). ;
- s'assurer que tous les équipements audio-visuels sont disponibles dans toutes les salles comme requis ;
- orienter et assurer la mise en place des participants ;
- vérifier les dispositions des sièges et de toutes les installations liées aux réunions ;
- s'assurer que la maintenance est promptement disponible tel que requis, pour tous les équipements/services et installations dans et autour des salles de réunions ;
- distribuer aux participants, dès leur arrivée, les kits d'information préparés par l'AND;
- arranger et gérer l'inscription des participants ;
- préparer et mettre à jour le registre des participants (avec les contacts appropriés) ;
- orienter les participants vers les lieux de pause-café et déjeuners ;
- disposer les chevalets, badges, stylos et blocs notes sur les tables.

**I-3/ Définition des besoins**

Les offres doivent porter sur les services listés ci-dessous :

<b>Activités</b>	<b>NATURE DE LA PRESTATION</b>	<b>SERVICES</b>	<b>NOMBRE DE PRESTATION</b>	<b>PARTICIPANTS</b>
Organising trainings, workshops and consultations with all stakeholders on GCF-related issues.	SEMINAIRE	<p><b>Hôtel:</b> salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur, machines pour la projection</p> <p><b>Restauration:</b> 2 pause-café et un buffet déjeuné</p>	4 séminaires / 1 jours chacun	60 par atelier

Strengthen the <u>knowledge</u> of the NDA coordination team to fulfil its roles and responsibilities and to strengthen the <u>operational capacity</u> (e.g. availability of proper IT infrastructure...) of the NDA coordination team	ATELIER	<b>Hôtel:</b> salle de séminaire climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur, machines pour la projection	1 atelier / 3 jrs*	30
Build the capacity of the NDA to engage stakeholders and organise multi-party consultations			1 atelier / 5jrs*	30
Coordinate and liaise with other ministries, relevant departments, agencies and all other stakeholders on key issues relating to the GCF, including consultations on the development of a country programme.			4 ateliers / 1 jrs chacun	60 par atelier
Update the government's mitigation and adaptation priorities			1 atelier / 1 jr	80
Identifying opportunities to engage micro, small and medium-sized enterprises, and to leverage their capacity to implement programming priorities			1 atelier / 1 jr	60
Identifying the roles of prospective public and private sector entities that may be accredited			1 atelier / 1 jr	30
Elaboration of Cote d'Ivoire's Country Programme, taking into account outcomes of all activities above.			<b>Restauration:</b> 2 pause-café et un buffet déjeuné	1 atelier / 1 jr
Identifying how the GCF can build on the ongoing work of other development partners in the country, and deliver its support in a	REUNION	<b>Hôtel:</b> salle de réunion climatisée, tableau papier et markers, sonorisation, micro fixe	6 réunions trimestrielles	15/ réunions

manner complementary to the efforts of other partners.		et baladeur, connexion wifi haut débit, corbeilles à papier, stylos et blocs notes, eau minérale, vidéo projecteur	3 réunions semestrielles	15/ réunions
--	--	--	--------------------------	--------------

## Article II : Présentation des offres

### L'offre technique doit obligatoirement comprendre :

1. La description de l'expérience de l'agence et particulièrement dans l'organisation d'événementiels durant ces trois dernières années, la composition de son personnel permanent.
2. Tout document attestant de son existence légale et de son statut juridique.
3. Les hôtels et lieux proposés pour l'organisation des événements ainsi que des documents présentant ces hôtels (dépliants etc.....).
4. Une explication détaillée de la manière dont l'agence compte s'organiser et mener cette mission (notamment au plan logistique et de la mise à disposition des personnels requis pour chaque événement).

### L'offre financière doit comprendre

La description des services énumérés à l'article I-3 ci-dessus et les prix correspondants à chaque service en francs CFA.

Les offres devront être établies en langue française.

## Article III : Tolérance

Le CSE se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la consistance des prestations sans une variation du prix unitaire dans le cadre du bordereau des prix.

## Article IV : Modalités de sélection

Les critères de qualification retenus sont les suivants :

1. **Avoir déjà organisé au moins trois (3) événements de même nature dans les trois dernières années (2015, 2016, 2017)**
2. **Disposer d'un personnel dédié à chaque événement pour les ateliers et séminaires et composé au moins (joindre les fiches de renseignement concernant chaque membre) :**
  - d'un superviseur
  - d'hôtesse
  - d'un technicien audiovisuel
3. **Disposer d'une capacité financière d'un montant minimum de 5 100 000 francs CFA attestée par une banque ou une institution financière reconnue**

Le marché sera attribué au candidat qui a proposé une offre conforme, évaluée la moins disant et qui réunit les critères de qualification mentionnés ci-dessus.

## Article V : Modalités de paiements



## Centre de Suivi Ecologique

Chaque prestation donnera lieu à une présentation de devis et d'une facture définitive pour paiement. L'entreprise doit donc disposer de la capacité à préfinancer chaque activité.

Les paiements se feront au plus tard, 07 jours après la présentation d'une facture définitive certifiée par l'Autorité National Désignée, par virement bancaire sur le compte bancaire fourni par le prestataire à la signature du contrat.

### **Article VI : Instructions aux candidats (IC)**

7.1 L'origine des fonds budgétisés pour le financement du Marché faisant l'objet de la présente invitation est le Programme de préparation financé par le Fonds Vert pour le Climat.

7.2 Le Centre de Suivi Ecologique exige des candidats, et des titulaires de ses invitations qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces offres conformément à la Politique de transparence du CSE, disponible sur le site web du CSE ([www.cse.sn](http://www.cse.sn)).

7.3 Ne sont pas admises à concourir:

- les personnes physiques en état de faillite personnelle;
- les personnes morales admises au régime de la liquidation des biens;
- les personnes physiques ou morales en état de redressement judiciaire sauf si elles justifient avoir été autorisées en justice à poursuivre leurs activités;
- les personnes physiques ou morales frappées d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction d'obtenir des commandes publiques résultant d'une décision du Comité de Règlement des Différends, d'une décision de justice ou d'une disposition législative;
- les personnes physiques candidates et les dirigeants de personnes morales candidates ayant fait l'objet d'une condamnation pour une infraction pénale liée à leurs activités professionnelles ou consistant en des déclarations fausses ou fallacieuses quant aux qualifications exigées d'eux pour l'exécution de l'AAO ;
- les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit aux déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale, ou n'ont pas effectué le paiement des impôts, taxes et cotisations exigibles à cette date.

### **Article VII : Conditions à remplir pour prendre part à la consultation**

Les candidats doivent remplir les conditions de qualification en application des dispositions ci-dessus. Les candidats peuvent être des personnes morales ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de groupement, sauf spécification contraire dans les appels d'offres, toutes les parties membres sont solidairement responsables. Les candidats doivent fournir tout document que le CSE peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction du CSE qu'ils continuent d'être admis à concourir.

